



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le 25/11/2020



ID : 077-217702158-20201124-02020_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 24 novembre 2020

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseillers absents : 1
Conseillers ayant donné pouvoir : 2	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 24 novembre à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents les conseillers municipaux ci-après :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - MONGIN Claude - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - GIOVANNONI Patrick - LENOIR Isabelle - MASSON Isabelle - SEVESTE Arnaud - DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - CHOLLET Philippe - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle
M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique

Était absent : M. MATHEROT Olivier

DÉLIBÉRATION N° 02020_65

Accueil de loisirs sans hébergement *L'arbre aux enfants*, organisation d'un mini-séjour

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel communal relatif à l'organisation, dans le cadre des activités accessoires de l'accueil de loisirs sans hébergement *L'arbre aux enfants*, d'un mini-séjour durant les vacances de printemps 2021 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°02020_64 du 24 novembre 2020 fixant les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2021 ;

Considérant l'intérêt pédagogique de ce type de séjours ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'organiser un mini-séjour dont les caractéristiques s'établissent comme suit :

- Lieu et type d'hébergement : Centre de séjour de St Aignan (41110)
- Nombre d'enfants : 20
- Age : de 7 à 11 ans
- Dates : du 19 au 21 avril 2021 (soit 3 jours et 2 nuitées)

Fixe comme suit la participation des familles en se référant aux tarifs arrêtés par le Conseil municipal pour la prestation d'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2021 :

- facturation de 3 demi-journées sans repas ;
- facturation d'une somme forfaitaire de 149 euros.

Décide de demander aux familles, compte tenu des difficultés parfois rencontrées à recouvrer le montant des frais médicaux, de fournir un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir les éventuelles dépenses.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN